



DU 16 juin 2016

L'an deux mil seize, le seize juin, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Mouliherne, régulièrement convoqué le 10 juin 2016 s'est réuni à la Mairie dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Rémy LOUVET, Maire.

La séance a été publique.

Monsieur Eric MIGNOT a été nommé secrétaire.

Étaient présents : LOUVET – MIGNOT – CANTIN – HERVE – OLIVIER – HUGUET – POIRIER – BAUGE – GAINON

Absents excusés : DOUAIRE – ROBIN – HUART – SENO

Absents : BOURDIN, LE NUD

1. 2016 - 047 MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Ecole / Rythmes scolaires - Modification du livret d'accueil ;

2. 2016 – 048 RYTHMES SCOLAIRES – TARIFICATION DU MATERIEL

Les membres de la commission « Ecole/Periscolaire » se sont réunis pour préparer notamment la prochaine rentrée scolaire (TAP). Ainsi, il est présenté en séance le livret d'accueil actualisé et mis à jour pour la rentrée. Considérant la gratuité actuelle des TAP, la commission souhaite cependant facturer le matériel lorsque ce dernier ne revient pas ou est détérioré.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- **VALIDE** le livret d'accueil actualisé ;
- **PRECISE** que le matériel non rendu ou cassé sera facturé aux familles à raison d'un forfait de 5 euros ;

3. 2016 – 049 VALIDATION DES FONDS DE CONCOURS - SIEML

VU l'article L.5212-26 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015-093 du conseil municipal de Mouliherne en date 2 novembre 2015 décidant la réalisation des travaux d'aménagement de la route de Beaufort,

VU la délibération du comité syndical du SIEML en date du 2 novembre 2015 arrêtant le règlement financier applicable en 2015,

VU la délibération du comité syndical du SIEML en date du 15 mars 2016 arrêtant la liste des opérations d'effacement de réseaux basse tension électrique et d'éclairage public,

Considérant le courrier du SIEML en date du 10 juin 2016 précisant les études détaillées et la nouvelle estimation,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- **ACCEPTE** de verser un fonds de concours pour l'opération d'effacement des réseaux basse tension électriques et d'éclairage public, sise rue d'Anjou ;

- **PRECISE** que, vu le cout total de l'opération de 110 770,62 euros HT et le taux du fonds de concours à hauteur de 40%, le montant du fonds de concours à verser au SIEMML est de 44308.25 euros HT, dont les modalités de versement sont précisées au règlement financier arrêté par le SIEMML ;

4. 2016 – 050 AMENAGEMENT ROUTE DE BEAUFORT – PLAN DE FINANCEMENT VOIRIE

Suite aux échanges entre la maitrise d'œuvre, le conseil départemental et la commune, le maitre d'œuvre est en mesure de faire de nouvelles propositions techniques pour valider les plans. Ces nouvelles propositions ont entraîné des modifications techniques, et donc financières.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- **VALIDE** le nouveau plan d'aménagement, avec en entrée de bourg la création d'un rond-point ;
- **VALIDE** le nouveau plan de financement ci-après annexé ;
- **PRECISE** que la consultation se fera en 2 phases, l'une en tranche ferme à hauteur de 45720.00 euros HT relative à l'aménagement du carrefour et la création d'un giratoire. La tranche optionnelle se fera en janvier 2017 à hauteur de 70875.00 euros HT pour la réalisation des pistes piétonnes et cyclables ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le Département pour une demande de subvention au titre des "amendes de police" et à signer toute pièce relative à cette demande ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le Député pour une demande de subvention au titre de la "réserve parlementaire" et à signer toute pièce relative à cette demande ;

5. QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

- **NEANT**

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur LOUVET déclare la session close à 22h00...

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Signature des membres présents

LOUVET	MIGNOT	CANTIN	BOURDIN	HERVE
GAIGNON	SENO	POIRIER	HUART	BAUGE
DQUAIRE	ROBIN	HUGUET	OLIVIER	LE NUD